

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 17 janvier 2017 fixant le nombre de postes offerts au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2017

NOR : MENH1634795A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 17 janvier 2017, le nombre de postes offerts au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert au titre de l'année 2017 est fixé à 80 répartis selon les spécialités suivantes :

- administration et vie scolaire : 21 ;
- allemand : 1 ;
- anglais : 5 ;
- arts plastiques : 1 ;
- économie et gestion : 4 ;
- éducation physique et sportive : 5 ;
- espagnol : 3 ;
- histoire-géographie : 4 ;
- lettres : 9 ;
- mathématiques : 8 ;
- philosophie : 1 ;
- sciences de la vie et de la Terre : 2 ;
- sciences et techniques industrielles option sciences arts appliqués : 2 ;
- sciences et techniques industrielles option sciences industrielles : 7 ;
- sciences médico-sociales : 1 ;
- sciences physiques et chimiques : 6.